

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner les objets suivants :

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJETS DE DECRETS

(363) sur la fusion des communes de Donneloye et Prahins (Donneloye)

(365)sur les fusions de commune de Champvent, Essert-sous-Champvent et Villars-sous-Champvent (Champvent)

Les commissaires présents sont :

Mesdames, Delay Elisabeth, Berseth Verena.

Messieurs, Kermen Olivier, Mossi Michèle, Guignard Pierre et Venizelos Vasilis.

Monsieur Kapeler Haus Rudolf est excusé.

Pour le département

Monsieur Leuba Philippe (chef du DINT)

Monsieur Curchod Laurent (chargé de mission au SECRI)

EMPD(363) Donneloye et Prahins (Donneloye)

Les deux communes de Donneloye et Prahins ont décidé de ne former à partir du 1 er janvier 2012 plus qu'une seule et unique commune portant le nom de Donneloye.

Donneloye compte: 592 Habitants et 660 hectares

Prahins compte: 131 habitants et 242 hectares

La grande commune : 723 habitants et 902 hectares

La discussion fut courte, Monsieur Leuba fait remarquer qu'il s'agit de la deuxième fusion pour Donneloye et précise, pour un commissaire, que l'aide financière pour la fusion n'est versée qu'une fois.

La commission accepte, à l'unanimité, le projet de décret tel que présenté et recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur cet objet.

EMPD (365) Champvent, Essert-sous-Champvent et Villars-sous-Champvent.

Quelques chiffres concernant ces trois communes :

Champvent compte: 357 habitants et 688 hectares

Essert-sous-Champvent : 151 habitants et 123 hectares Villars-sous-Champvent : 53 habitants et 92 hectares

La grande commune comptera : 561 habitants et 903 hectares

Discussion:

Un commissaire demande si la fixation d'un seuil, par rapport au nombre d'habitants. Il informe les autres commissaires que des cantons suisses ont recours à cette pratique lors de fusion de communes.

Monsieur Leuba rappelle tout d'abord, qu'une commune sur deux dans le canton de Vaud à moins de 500 habitants. Il milite plutôt pour des communes de 500 habitants, plutôt que 140, car ces dernières s'épuisent plus vite, par exemple, au niveau politique.

Il ne faut, selon lui, fixer des seuils trop rigides.

Monsieur Cruchod apporte deux chiffres à la discussion.

Au 1 ^{er} juillet 2011, le Canton de Vaud passera de 375 communes à 339.

Au 1 er janvier 2012, le Canton passera de 339 communes à 326.

La commission accepte, à l'unanimité, le projet de décret tel que présenté et recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur cet objet.

Renens, le 22 février 2011.

La présidente : (Signé) *Verena Berseth*